



Projet Pédagogique ALSH Ados 11-17ans Centre Social AICLA

Association AICLA – 26 Grand’Rue, Andard – 49800 LOIRE AUTHION
02 41 68 15 72 – accueil@aicla.fr – jeunesse@aicla.fr

INTRODUCTION

Les ALSH sont des accueils collectifs de mineurs sans hébergement qui se déroulent en dehors du temps scolaire. Son action s'intègre dans un territoire de référence et agit en complémentarité avec les autres espaces éducatifs à la disposition des mineurs. A l'AICLA, les ALSH accueillent les jeunes de 11 à 17ans. L'ALSH ados doit prendre en compte les besoins que chaque jeune peut exprimer à titre individuel et tant que possible, y répondre.

Ainsi l'équipe d'encadrement mettra tout en œuvre pour que les ados passent des temps d'activités les plus agréables possibles. Le projet pédagogique de l'ALSH constitue une réflexion collective qui définit des objectifs pédagogiques et les moyens de mise en œuvre pour les atteindre.

Pourquoi un projet pédagogique ?

Le projet pédagogique doit répondre au projet éducatif de l'AICLA, en lien avec le projet éducatif de territoire.

Conçu par le directeur de l'accueil et l'équipe pédagogique, Il est le contrat de confiance entre les jeunes, familles, équipe éducative et intervenants. Il permet de donner du sens aux activités proposées et précise les modalités de fonctionnement de l'ALSH.

SUR LE CHAMP DES VALEURS

L'accueil des jeunes de 11 à 17 ans au sein d'une structure collective peut parfois être perçu comme une forme de service par les familles. Pour l'AICLA, ce mode d'accueil constitue un temps privilégié permettant aux adolescents de bénéficier à la fois d'un espace de loisirs éducatifs de qualité, et un espace d'exercice de son individualité au sein du collectif.

Les ALSH ados à Loire Authion sont animés par l'AICLA, Centre Social Associatif. Ils répondent donc aux valeurs portées par l'association, qui décline les objectifs éducatifs suivants :

- le bien vivre ensemble
- le droit à l'exercice de sa citoyenneté
- la proximité avec les jeunes et leurs familles
- l'accompagnement aux transitions écologiques et numériques
- l'émancipation des individus

Le projet éducatif de l'association est disponible sur www.aicla.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les objectifs pédagogiques développés au sein des ALSH ados de l'association sont pensés en complémentarité au projet social.

Objectif 1 : Favoriser le bien vivre ensemble et l'esprit de groupe

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Actions et posture pédagogique
Favoriser la vie collective au sein des ALSH	Définir collectivement des règles communes, les respecter Intégrer les nouveaux jeunes dans le groupe Exprimer son avis en groupe	S'accorder sur des règles communes, les respecter Présentation par les autres jeunes de l'espace, forme de tutorat Mise en œuvre de bilans collectifs des temps passés ensemble en fin de journée
Favoriser les dynamiques collectives	Savoir travailler ensemble dans un objectif commun Partager son avis en groupe Considérer la parole et l'avis des autres	Accompagnement au développement de projet collectifs Travailler collectivement aux programmations d'activité sur les différents ALSH Travailler sur le mode « décision par consentement » plutôt que « décision par consensus »

Objectif 2 : Inscrire les activités et le fonctionnement des ALSH dans une dynamique de développement durable

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Actions et posture pédagogique
Limiter la surconsommation de ressources	Utiliser des matériaux recyclés Comprendre l'intérêt de la seconde main	Mise à disposition d'espaces de créativité en libre accès Travailler avec les jeunes à l'équipement des lieux via

		des ressourceries ou structures de l'ESS
	Apprendre à mesurer ses besoins	Atelier cuisine, préparation des activités avec les ados....
Consommer sobrement et localement	Identifier les ressources disponibles sur le territoire	Travailler avec les commerces de proximité. Exploiter des possibilités de création « maison » avec le BricoLab
	Prendre conscience de son impact écologique	Organiser les déplacements en transports en commun Programmation d'activité respectueuse de l'environnement, sinon compensation de son empreinte. Mise en place de groupe de covoiturage par commune
	Sensibiliser à l'importance de la biodiversité	Atelier et animations de sensibilisation au jardin des possibles à la Bohalle

Objectif 3 : Faciliter l'exercice de sa citoyenneté

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Actions et posture pédagogique
Encourager les prises d'initiatives des jeunes dans le territoire communal	Permettre aux jeunes de faire du bénévolat	Animer des ALSH tournés sur l'extérieur, en lien avec les acteurs locaux, accompagner les collectifs lors de ces actions
	Animer une dynamique de projets collectifs	À l'expression de nouvelles envies d'activités, travailler avec les jeunes à la mobilisation d'un collectif Accompagner les jeunes à la mise en œuvre du projet
Développer le sentiment d'appartenance à la commune	Contribuer à la vie de la commune Comprendre	S'investir sur des événements communaux. Coconstruction de projet

commune de Loire Authion	fonctionnement de commune nouvelle	la avec les services de la collectivité Mise en place d'activités inter communes.
	S'investir dans dynamiques intergénérationnelles	des Proposer des temps d'animation entre différentes tranches d'âges (jeunes / jeunes - Jeunes / adultes - Jeunes / seniors) Accompagnement à la mise en œuvre d'activités au sein de MJH en dehors des temps dédiés jeunesse.

Objectif 4 : Accompagner la parentalité

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Actions et posture pédagogique
Permettre l'expression des besoins des familles	Connaître, individuellement les familles accueillies	Proposer des temps d'échange individuels avec les parents lors de l'accueil familles.
	Animer des temps entre parents	Actions proposées à l'espace familles de Brain Groupes de parole
Œuvrer pour un climat familial de qualité	Animer des lieux de proximité	1 ALSH dans chaque commune déléguée
	En tant qu'animateur, se positionner comme un acteur complémentaire des familles	Écoute active, conseil lorsque cela est demandé Communiquer avec les familles sur les réussites et pistes d'amélioration vécues avec les jeunes.
	Faciliter la rencontre entre les familles rencontrant les mêmes problématiques, favoriser le partage d'expérience	Café des familles, comité d'animation
Accompagner les familles vers des acteurs spécialisés au besoin	Entretien individualisé, veille partenariale.	

LOCAUX ET EMPLACEMENTS

L'AICLA accueille les jeunes de 11 à 17 ans sur différents lieux de l'association.

Au sein des Maisons des Jeunes et des Habitants (MJH). Les MJH sont des accueils de proximité au sein des villages qui composent Loire Authion. Les MJH accueillent tous les publics, sur des créneaux dédiés ou transversaux. Pour chaque MJH, un animateur ou animatrice est référent du lieu et assure l'encadrement

On trouve 6 MJH à Loire Authion : – MJH d'Andard, rue du Parc

Référent : Luc REMON – MJH de Bauné, Place de l'An 2000	Référente :
Anna PONOMARENKO – MJH de Corné, 6 Rue de Bellevue	Référent : Corentin
BENJAMIN – MJH de la Daguinière, Rue du Stade	Référente : Chloé GALLARD – MJH de la Bohalle, lieu dit le Carrefour
Référent : En cours de recrutement – L'espace Familles, à Brain, rue du presbytère	Référente : En cours de recrutement

Chaque MJH peut faire l'objet d'autogestion pour les habitants à partir de 15 ans. A ce titre, la MJH est mise à disposition sous certaines conditions et permet de développer des projets à vocation collective, par les habitants, accompagnés par les animateurs.

L'ensemble de ces lieux ont fait l'objet d'une déclaration auprès des services de l'État et sont en conformité avec la réglementation ERP

L'ensemble de l'équipe d'animation est accompagnée par un salarié Directeur Adjoint, Wenceslas FLORO.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ALSH ET FONCTIONNEMENT

Les jeunes de 11 à 17 ans sont accueillis sur différents temps, lors d'accueils dédiés : les mercredis, samedis et vacances scolaires. Ils peuvent aussi être accueillis en dehors de ces créneaux (jeudis et vendredis en soirée), mais sur des temps « tous publics »

Journées types en période scolaire

L'accueil fonctionne sur le principe d'un accueil libre. Ainsi, les entrées et sorties de l'ALSH sont autorisées en toute autonomie. A leur inscription, les familles sont averties de ce point et l'animateur, la famille et le jeune travaillent ensemble à une forme de contrat de confiance.

Cet accueil libre a pour vocation de faciliter la mise en œuvre d'animations en fonction des jeunes présents. En fonction des envies, une programmation peut être travailler avec le collectif de jeunes sur une période plus ou moins longue.

Horaires : mercredi 14 h à 18 h / Samedi 10h-16h

Journées types en vacances scolaires

Les ALSH sont ouverts du lundi au vendredi. Les familles sont invitées à consulter la programmation qui permet de connaître, pour chaque jour, les horaires d'ouvertures et propositions d'animation faites sur chaque commune.

Aménagement

Dans chaque lieu, différents espaces sont proposés. Ceux-ci sont à disposition des jeunes qui peuvent les utiliser en autonomie

- Un espace d'accueil avec des ressources sur l'association et l'actualité du territoire
- Un espace cuisine,
- Un espace créatif avec matériel, ressources pédagogiques et productions exposées
- Un espace sportif avec matériel, ressources pédagogiques
- Un espace « chill » (canapés, livres ...)
- Un espace jeux de société / activités collectives

Les différents temps d'une journée

Des temps d'organisation collective : Ces moments quotidiens permettront la régulation du collectif à travers l'expression individuelle de toutes et tous.

Des temps de vie quotidienne : Repas, goûter, tâches collectives. Ces moments doivent favoriser le faire ensemble et la partage des tâches. Chaque jeune fréquentant l'accueil est invité à y participer de manière volontaire.

Des temps d'activité (sorties, visites, jeux, veillées) Nous souhaitons laisser le choix à chaque de participer ou non aux activités. Ainsi, on encourage le groupe à trouver des propositions avec lesquelles l'ensemble du groupe est en accord.

Les temps des activités sont de différentes natures. Celles ci sont adaptées aux spécificités des groupes d'âges ados.

Les activités sportives et jeux collectifs concernent toutes les activités motrices utilisées comme moyen d'activité. La présence d'équipements sportifs à proximité des sites et leur localisation dans des espaces de verdure favorisent les activités sportives, de plein air.

Les activités manuelles permettent aux ados de poursuivre l'acquisition de motricité fine, et le développement de son esprit créatif en utilisant des outils et matériaux divers et variés.

Les jeux permettent aux ados d'assimiler les règles, celles du jeu, mais aussi à travers elles, celles qui permettent de jouer ensemble, de faire ensemble, de vivre ensemble.

Les activités culturelles accompagnent les individus dans leur développement personnel et social.

Des temps libres permettent aux jeunes d'agir en autonomie au sein de l'accueil. Durant ce moment, les jeunes peuvent exercer l'activité qu'ils souhaitent dans le respect des autres (animateurs et jeunes), ils peuvent bénéficier des ressources mises à disposition collective ou individuelle. Une attention particulière est portée par l'animateur pour s'assurer de la sécurité physique et affective des jeunes.

Règles de vie

Afin de vivre en collectif de manière la plus agréable lors du séjour, il convient à chacun-e de respecter les règles suivantes :

- Ne pas se mettre en danger ou mettre en danger les autres par des actes ou des paroles.
- Participer activement aux tâches collectives et prendre soin du matériel
- Participer aux temps d'organisation collective, s'exprimer, s'écouter

D'autres règles peuvent s'ajouter en fonction du groupe.

Échelle de sanction :

Afin de répondre pédagogiquement en cas d'infraction aux règles de vie, l'équipe d'animation se basera sur l'échelle suivante :

Niveau 1 → **Rappel à la règle** : En cas de mise en danger faible de soi ou des autres, de négligence du matériel. Peut être formulé par un seul membre de l'équipe au cas par cas.

Niveau 2 → **Sanction** : La sanction se veut réparatrice et doit être en lien avec la faute commise afin d'être éducative. En cas d'impossibilité à faire du lien, elle sera à déterminer avec le ou la jeune concerné. En cas d'infractions régulières aux règles, de mise en danger modérée de soi ou des autres, de détérioration de matériel. Peut être formulée par un seul membre de l'équipe.

Niveau 3 ou 4 → **Contrat** : Le contrat permet de formaliser à l'écrit des objectifs concrets à réaliser par le ou la jeune afin de revenir dans le cadre du séjour. Les sanctions liées sont également définies ensemble. En cas d'infractions répétées aux règles malgré les sanctions, de mise en danger importante de soi ou des autres, de détérioration conséquente de matériel. Doit être formulé par l'ensemble de l'équipe d'animation conjointement avec le ou la jeune.

Niveau 3 ou 4 → **Appel à la famille** : Peut intervenir avant ou après le contrat en fonction des cas. L'équipe associera la famille au suivi pédagogique du ou de la jeune concerné afin de lui permettre de revenir dans le cadre du séjour. Les sanctions liées sont également définies conjointement entre l'équipe, le ou la jeune et la famille. En cas d'infractions répétées aux règles malgré les sanctions ou un éventuel contrat, de mise en danger importante de soi ou des autres, de détérioration conséquente de matériel,

de conduite illégale. Doit être formulé par l'ensemble de l'équipe d'animation conjointement avec le ou la jeune.

Niveau 5 → **Renvoi de l'accueil** : Ceci peut intervenir si l'ensemble des moyens mis en place et décrits précédemment n'ont pas fonctionné, et que l'impact sur le groupe et l'équipe d'animation a des conséquences sérieuses sur l'organisation collective. En cas d'infractions répétées aux règles malgré les sanctions ou un éventuel contrat, de mise en danger grave de soi ou des autres, de détérioration conséquente et répétée de matériel, de conduite illégale. Doit être formulé par l'ensemble de l'équipe d'animation conjointement avec le ou la jeune.

Règles spécifiques au public ado et jeunesse :

- *Utilisation du téléphone* : L'usage du téléphone peut être un frein vis à vis de la vie en collectif. Cependant, il constitue également chez de nombreuses personnes un objet transitionnel qui sécurise affectivement. L'équipe d'animation autorise l'usage du téléphone. En revanche si nous observons une trop grande utilisation du téléphone qui empêche le jeune d'être avec le groupe, nous interviendrons afin d'échanger avec lui ou elle pour comprendre la raison et trouver une solution.

— **Tabac** : La vente et le don de tabac à des mineurs sont interdits par la loi. De plus, Fumer ou vapoter dans un lieu affecté à un usage collectif, dont font partie les Accueil Collectifs de Mineurs (ACM), est également interdit. Dans le cas où un.e jeune serait consommateur régulier de tabac, une interdiction pure et dure ne saurait être une réponse pédagogique. C'est pourquoi nous préférons aménager un espace sécurisé aux abords des ALSH, réservé exclusivement aux fumeurs et fumeuses, et à l'abri du regard des autres, le tout en veillant à ce que cet endroit ne soit pas un espace de convivialité et de rencontre afin que l'usage de tabac ne soit pas suscitant pour les autres personnes du groupe.

L'équipe d'animation proposera des discussions au cas par cas avec les jeunes concernés.

— **Alcool** : La vente et le don de tabac à des mineurs sont interdits par la loi. Contrairement à la consommation de tabac, l'alcool est un produit qui altère directement la perception et le comportement de la personne qui en consomme. Ceci peut entraîner une mise en danger de soi et/ou des autres, ce qui est contraire au cadre non-négociable des ALSH. Nous serons à l'écoute et accompagnerons les jeunes si ce sujet devait être abordé. Nous nous nous reporterons à l'échelle de sanctions en fonction de la gravité de mise en danger.

— *Drogue* : La détention et l'usage de stupéfiants sont interdits et punis par la loi, de même que la vente et le don. Nous devons donc nous y conformer. La consommation de drogues peut entraîner, comme l'alcool, une mise en danger de soi et/ou des autres, ce qui est contraire au cadre non-négociable des ALSH. Nous serons à l'écoute et orienterons les jeunes si ce sujet devait être abordé. Nous nous nous reporterons à l'échelle de sanctions en fonction de la gravité de mise en danger. Un accompagnement pédagogique associant les parents pourra être mis en place.

- *Santé et sexualité* : Durant les accueils, certaines filles pourraient avoir leurs règles ou leurs premières règles. Il sera important pour nous dans ces cas-là de les accompagner et les informer si elles en ont besoin, sur le fonctionnement de leur corps ainsi que les différentes protections qui peuvent exister. Nous mettrons à dispositions des protections hygiéniques (tampons et serviettes).

Le sujet de la sexualité pourra être abordé pour tout jeune qui se pose des questions. Il nous semble important d'y répondre de manière éducative. La prévention liée aux risques sur la santé, Le consentement (qui pour nous va même au-delà de la question de la sexualité) et les changements physiques liés au développement hormonal sont autant de sujet qui pourront être abordés.

— *Objets précieux* : Nous déclinons toutes responsabilités concernant le vol ou la perte d'objets précieux. De plus, nous déconseillons fortement d'apporter une console de jeux.

Le rôle des animateurs

Nous sommes sous la réglementation de la DDCS pour les accueils de jeunes et les séjours. De ce fait nous sommes régis par les lois françaises et tenus de les appliquer.

Ils sont responsables du bon déroulement de l'accueil c'est-à-dire :

- De l'application de la réglementation en vigueur,
- De la sécurité (physique, morale et affective) des jeunes,
- Des animations mises en place (préparation, déroulement, bilan)
- Du respect des règles de vie et du bien-être de tous.

Mise en application septembre 2023